

2014

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Plan d'action de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'égard des personnes handicapées

Pour tout renseignement concernant le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, s'adresser à :

Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique,
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8

À l'attention de: Ève-Marie Surprenant, coordonnatrice

em.surprenant@villemsh.ca

Téléphone : (450) 467-2854, poste 2242

Télécopieur : (450) 467-6460

Site Web : www.villemsh.ca

La forme masculine utilisée dans ce document désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Ce document est disponible sur demande et sur le site Internet de la Ville dans la section « Politiques municipales ».

Adopté le 1^{er} décembre 2008
Version révisée : 3 février 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Table des matières

Mot du Maire	Page 4
Introduction	Page 5
Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées	Page 6
Partie I – Portrait de la Ville de Mont-Saint-Hilaire	Page 7
Description de la Ville	Page 8
Le comité de travail	Page 9
Partie II – Bilan des actifs	Page 10
Bilan des actifs de l'année 2013	Page 11
Partie III – Plan d'action 2014	Page 16
Présentation générale du plan d'action	Page 17
Plan d'action 2014 – Tableaux - Obstacles et mesures.....	Page 18
Diffusion et suivi	Page 26
Conclusion	Page 26
Annexe I – Articles de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées</i>	
Annexe II – Organigramme fonctionnel 2014	
Annexe III – Bilan des actifs des années antérieures	
Annexe IV – Liste des associations de la Table de concertation des personnes handicapées du CSSRY	

Mot du Maire

La Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse de présenter son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014*. C'est avec la conviction qu'un handicap ne doit pas être un frein à l'épanouissement de qui que ce soit, que la Ville a œuvré à sa réalisation. Le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* s'inscrit donc dans la continuité de nos travaux visant l'amélioration de la qualité des services offerts à l'ensemble de la population hilairemontaine, sans discrimination. Dans cette optique, nous sommes conscients qu'il reste du travail à faire afin de maximiser l'accessibilité universelle des personnes handicapées aux diverses installations municipales. Aussi, ce Plan présente des actions concrètes qui permettront de réduire, de manière continue, les obstacles à l'intégration sociale de ces personnes.



Au nom du Conseil municipal, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de ce plan d'action. Soulignons, entre autres, la participation de l'Office des personnes handicapées du Québec, la Table de concertation des associations de personnes handicapées du Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska (CSSSRY) ainsi que l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Ensemble, nous pouvons mieux comprendre et identifier les besoins quotidiens, au sein de notre municipalité, des personnes ayant un handicap. Dès lors, comme Ville, nous pouvons cibler de manière plus efficiente nos interventions afin de répondre à ces besoins.

Étant très heureux de cette collaboration avec les organismes, nous souhaitons qu'elle se poursuive dans le meilleur intérêt de tous les Hilairemontais. De fait, chaque personne qui a les outils pour donner le meilleur d'elle-même est une richesse pour la communauté. Nous invitons également les citoyens à nous faire part de leurs suggestions ou commentaires afin d'améliorer l'accessibilité universelle des personnes handicapées à la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Le maire,

Yves Corriveau

Introduction

L'accès quotidien aux lieux publics, touristiques et culturels favorise l'épanouissement des individus et l'accroissement de la qualité de vie. Pour un grand nombre de personnes, l'intégration sociale passe par cette participation active à la vie culturelle, sportive et communautaire de leur milieu. Toutefois, la participation pleine et entière devient le plus souvent une situation d'obstacle pour une personne ayant un handicap. De multiples barrières entravent la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées et nuisent à leur possibilité d'accéder, directement et personnellement, à la découverte des richesses de leur communauté.

Dans cet esprit, la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par la mise en place et un suivi de son plan d'action – exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, souhaite :

- Respecter l'égalité des individus;
- Apprendre à connaître et à identifier les attentes des personnes présentant une incapacité de toute nature sur son territoire;
- Mettre en place des mesures et politiques afin de réduire, prévenir ou éliminer les obstacles rencontrés;
- Faciliter et encourager une intégration harmonieuse dans le tissu social et urbain.

À partir de ces concepts, la Ville souhaite favoriser le dialogue entre les différents partenaires et citoyens du milieu. La Ville s'intéresse aux besoins particuliers des personnes et exprime le souhait que ceux-ci lui soient signifiés. Par ailleurs, le plan d'action doit prendre en considération les enjeux de la gestion municipale en relation avec la capacité financière de la Ville. Les actions doivent donc être envisagées sur un cycle minimum de trois ans. Le processus se veut continu et évolutif de façon à ce que la municipalité apporte son soutien à la réalité et à la réalisation de la pleine participation sociale des personnes handicapées.

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., c. E-20.1)

L'adoption par l'Assemblée nationale de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, en juin 1978, a permis de concrétiser d'importantes réalisations en matière d'intégration des personnes handicapées à la société. Une série de politiques et de mesures ont été mises en place afin de répondre aux besoins et de favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Malgré ces avancées, d'autres efforts doivent être déployés et c'est pourquoi la Loi a été modifiée en décembre 2004.

Le projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* et de spécifier que leur intégration à la société doit se faire au même titre que tous les citoyens. Le gouvernement du Québec a voulu responsabiliser davantage l'ensemble des acteurs publics et privés face aux particularités des personnes handicapées. L'approche de responsabilisation préconisée par la Loi se traduit notamment par l'adoption et la diffusion, sur une base annuelle, d'un plan d'action municipal destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Par ailleurs, les municipalités doivent tenir compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et services de leur accessibilité aux personnes handicapées. La Loi prévoit que le plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures qui seront prises dans la prochaine année pour y remédier. Cette démarche doit être considérée comme un processus continu et évolutif.

Partie I

Portrait de la Ville de
Mont-Saint-Hilaire

Description de la Ville

Ville de nature, d'art et de patrimoine, Mont-Saint-Hilaire, dont la population en pleine croissance a atteint plus de 18 800 habitants, jouit d'un site exceptionnel situé entre rivière et montagne dans la Vallée du Richelieu. Sa montagne, soit le mont Saint-Hilaire, désignée première réserve de la Biosphère au Canada, se dresse au-dessus d'une plaine à près de 414 mètres au-dessus du niveau de la mer. D'un relief massif, plus ou moins en forme de dôme, la montagne atteint un diamètre d'au moins 4 km et une superficie d'environ 10 km².

La ville s'étend sur une superficie de 43,39 km². Elle est délimitée par les villes d'Otterburn Park, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Charles-sur-Richelieu, Sainte-Madeleine et, à l'est, par la rivière Richelieu. Elle est située sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de la Vallée du Richelieu (MRCVR), dans la circonscription électorale provinciale de Borduas et dans la circonscription électorale fédérale de Chambly.

Baignée par les eaux du Richelieu, promue par la beauté et la saveur de ses vergers, la Ville de Mont-Saint-Hilaire présente un visage dynamique qui offre un milieu de vie de qualité favorisant l'épanouissement des personnes et de la famille. Sa culture organisationnelle est fondée sur l'amélioration continue de la qualité des services. Dans cette optique, le Conseil municipal et la Direction générale désirent créer un partenariat avec les différents intervenants et organismes qui évoluent auprès des personnes handicapées et de leur famille au sein de notre communauté. Une meilleure compréhension des besoins et des contraintes retrouvés sur le territoire contribuera à la mise en œuvre d'actions concrètes et déterminantes permettant de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans leur secteur d'activité.

Le comité de travail

Le comité est responsable de la cueillette d'information, de l'élaboration et de la diffusion du plan d'action. Il a été nommé par résolution du conseil municipal (résolution no 2008-307). Les membres du comité peuvent être rejoints au numéro général de la Ville :
(450) 467-2854.

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Noms	Fonction	Champ d'activité
Ève-Marie Surprenant	Coordonnatrice plan d'action Chef de division urbanisme	Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Marie-Claude Duguay	Chef de division – Activités sportives et récréatives	Service du loisir et de la culture
François Larocque	Contremaître en bâtiment	Services des travaux publics
Pierre Tadros	Directeur	Service aux citoyens et communications
À déterminer	Conseiller municipal	Conseil municipal
Collaborateurs		
Marc Dufour	Chef de division - Parcs et espaces verts	Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Alain Brodeur	Chef de division - Prévention incendies	Service de la sécurité incendie

Dans un cadre de collaboration avec les municipalités, l'Office des personnes handicapées prête assistance au comité par la publication d'un guide de soutien, la mise en relation avec les différents organismes et leurs besoins ainsi que l'échange et l'apport de toute information pertinente à la bonification du plan d'action.

Personne-ressource

Mme Liette Dion, conseillère à l'intervention collective régionale

(514) 873-8785

(514) 873-4299

liette.dion@ophq.gouv.qc.ca

Partie II

Bilan des actifs

Bilan des actifs de l'année 2013

Accessibilité des lieux et édifices publics

Centre aquatique

Installation d'une barre d'appui supplémentaire dans la douche du vestiaire famille.

Personne-ressource

François Larocque, contremaître – Bâtiments et voirie

(450) 467-2854, poste 2238

francois.larocque@villemsh.ca

Parcs et espaces publics

Place du Quai

Installation de quais flottants pour les embarcations de plaisance.

Personne-ressource

Marc Dufour, chef de division – Parcs et espaces verts

(450) 467-2854, poste 2258

marc.dufour@villemsh.ca

Parc du Village de la Gare

Aménagement d'un sentier reliant l'aire récréative à la partie naturelle du parc.

Personne-ressource

Marc Dufour, chef de division – Parcs et espaces verts

(450) 467-2854, poste 2258

marc.dufour@villemsh.ca

Espaces publics

Intersection des rues Wolfe et Ozias-Leduc – amélioration des pentes d'accès à la piste cyclable et au trottoir;

Rue Provencher face école Hertel – aménagement partiel de piste cyclable, trottoir et, débarcadère scolaire;

Rues du Golf, Damien-Benoît, Belval – réparations de trottoirs;

Personne-ressource

Nathalie Laberge, directrice – Service de l'ingénierie

(450) 467-2854, poste 2276

nathalie.laberge@villemsh.ca

La signalisation des lieux et le stationnement

Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Installation d'un signal sonore pour non-voyants à l'intersection du boulevard Sir-Wilfrid-laurier et de la rue Radisson.

Personnes-ressources

Sylvain Gagnon, directeur – Travaux publics

(450) 467-2854, poste 2285

sylvain.gagnon@villemsh.ca

Nathalie Laberge, directrice – Service de l'ingénierie

(450) 467-2854, poste 2276

nathalie.laberge@villemsh.ca

Loisir et culture

Camp de jour

Le processus de concertation est toujours en cours concernant le camp de jour ségrégué régional. Un comité de travail restreint, accompagné de professionnels de la santé, est à clarifier les mandats de chacun des partenaires afin de faire évoluer le projet.

Le programme d'accompagnement du camp de jour municipal a continué d'offrir ses services auprès des jeunes et des familles.

Personne-ressource

Marie-Claude Duguay, chef de division - Activités sportives et récréatives
(450) 467-2854, poste 2256
marie-claude.duguay@villemsh.ca

Politique de la famille et des aînés

La résolution 2013-323, en date du 3 septembre 2013, adopta la Politique de la famille et des aînés. Un volet touchant la réalité des aînés vivant dans la communauté fut ajouté à la Politique familiale existante (résolution 2005-280).

La résolution no 2013-348, en date du 2 octobre 2013, adopta le Plan d'action de la Politique de la famille et des aînés. Le plan d'action regroupe les initiatives identifiées par la Ville de Mont-Saint-Hilaire en vue de l'atteinte des objectifs exprimés dans la politique.

Personne-ressource

Pierre Bergeron, directeur – Service du loisir et de la culture
(450) 467-2854, poste 2293
pierre.bergeron@villemsh.ca

Bibliothèque

Acquisition d'un fauteuil de transport - Disponible lors des heures d'accueil.

Personne-ressource

Francine Ledoux-Nadeau, chef de division – Service du loisir et de la culture
(450) 467-2854, poste 2266
f.ledoux@villemsh.ca

Soutien aux organismes communautaires

Organismes et Table de concertation

Une rencontre s'est tenue à l'hôtel de ville avec deux membres de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, le 8 janvier 2013.

Le 27 mai 2013, la ville participait à une réunion avec la table de concertation afin d'échanger sur les mesures définies au Plan d'action. Par la suite un suivi a été effectué avec Mme Liette Dion de l'OPHQ le 24 juillet 2013.

Par ailleurs, au cours de l'automne 2013, l'APHVR nous a fait parvenir de la documentation provenant d'un groupe de discussion visant une meilleure accessibilité pour les personnes vivant un handicap.

Traitement des demandes des citoyens

Une requête a été créée au logiciel du Gestionnaire municipal pour le traitement des demandes des citoyens relatives à l'identification des obstacles.

Personne-ressource

Eve-Marie Surprenant, chef de division urbanisme – Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

(450) 467-2854, poste 2242

em.surprenant@villemsh.ca

Administration municipale

Budget 2014

Une enveloppe budgétaire a été allouée pour la réalisation de petits projets de rénovation permettant de corriger des situations de handicap vécues par les citoyens, notamment dans les bâtiments municipaux.

Rapport comité plénier

Le formulaire des rapports cheminant au conseil municipal comporte un onglet signifiant si le sujet est en lien avec le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Liste des événements du Service du loisir et de la culture

Lors de ces événements, l'accessibilité des lieux pour les personnes en fauteuil roulant, la présence de toilettes adaptées ainsi que les espaces réservés pour les participants sont assurés.

- Plaisirs d'hiver
- Fête de la famille
- Fête nationale
- Fête des bénévoles
- Course du circuit Dix/30
- Tour de la Montagne
- Cabaret de l'Heure mauve
- Expo photo

Partie III

Plan d'action 2014

Présentation générale du plan d'action

L'évaluation du plan d'action démontre que plusieurs obstacles demeurent présents. Ils apparaissent conséquemment de nouveau dans le plan d'action – objectifs 2014. Il en est de même pour les objectifs et les mesures qui s'y rapportent.

Les pages suivantes présentent une synthèse, sous forme de tableau, des mesures à prendre pour pallier les obstacles des secteurs d'activités qui seront touchés par les projets de l'année 2014. Les engagements dits en continu apparaissent à l'Annexe III dans le tableau du bilan des actifs des années antérieures. L'engagement de rendre accessibles de façon universelle l'entrée principale de l'hôtel de ville ainsi que les différents services à l'aide d'un local situé dans l'aile centrale n'est toujours pas réalisé. Il demeure une préoccupation pour la municipalité en vue des rénovations de l'hôtel de ville.

La municipalité désire maintenir les efforts pour procéder aux améliorations requises et elle s'engage à continuer de réduire les obstacles qui nuisent à la participation sociale des personnes handicapées.

Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées
Objectifs 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Secteurs d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
<p align="center">Accessibilité des lieux et des édifices publics</p>	<p>Le Service des travaux publics La Direction générale</p>	<p>Hôtel de ville : Les portes de l'entrée principale sont lourdes. Absence d'une toilette de conception sans obstacle près de la salle du conseil. La présence d'escalier ne permet pas l'accessibilité universelle à tous les services.</p>	<p>Hôtel de ville : Le réaménagement du secteur de l'entrée principale a été reporté. Lors du réaménagement, il est prévu qu'un local sera aménagé dans ce secteur afin de recevoir à cet endroit les citoyens ne pouvant accéder aux services situés sur des paliers non accessibles. Les services sanitaires seront aussi remis aux normes.</p>	<p align="center">Indéterminé</p>
		<p>Édifices publics : Absence d'un répertoire des édifices accessibles dans la municipalité.</p>	<p>Édifices publics : Les organismes souhaiteraient intégrer le répertoire des édifices publics accessibles dans un projet régional (concertation entre l'OPH, organismes, villes).</p>	<p align="center">Indéterminé</p>

Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées
Objectifs 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Secteurs d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
Parcs et espaces publics	La Division parcs et espaces verts	<p>Place du Quai: La Place du Quai a été inaugurée le 30 octobre 2012. Les traverses au niveau de la rue demeurent à être conçues.</p> <p>Parc du Village de la Gare: La section récréative du parc a été réalisée en 2012. La réalisation de nouveaux sentiers est prévue pour 2014 / 2015.</p>	<p>Place du Quai: L'Institut Nazareth et Louis-Braille sera consulté pour les traverses.</p> <p>Parc du Village de la Gare: Construction de sentiers accessibles.</p>	Réalisation 2014
	Service de l'ingénierie	Réfection de trottoir et aménagement de traverses	<p>Rue St-Henri – réfection des trottoirs</p> <p>Boul. S-W-Laurier - rue Nadeau et du Massif – aménagement de feux de circulation / traverses pour piétons et cyclistes</p> <p>Projet Jardins panoramiques phase 2A – aménagement d'un sentier (piétons et cyclistes)</p>	Printemps - Automne 2014
				Réalisation 2014 / 2015

Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées
Objectifs 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Secteurs d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
<p>La signalisation et le stationnement</p>	<p>Le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement</p> <p>Le Service de l'ingénierie</p> <p>Le Service des travaux publics</p>	<p>Boulevard Laurier:</p> <p>Le temps de traversée est insuffisant à l'intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue Fortier (coin stratégique pour aller vers Beloeil).</p> <p>Le temps de traversée est insuffisant à l'intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue du Cheval-Blanc.</p>	<p>Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier:</p> <p>Informar les chargés de projet quant aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la préparation des plans et devis pour la revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.</p> <p>Tenir une rencontre de consultation avec les associations pendant la réalisation des plans et devis pour la revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.</p>	<p>L'Institut Nazareth et Louis-Braille a fourni des documents de sensibilisation à la Ville afin d'intégrer les éléments facilitateurs lors de la planification du réaménagement du boulevard</p> <p>Plans et devis: indéterminé</p>

Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées
Objectifs 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Secteurs d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
<p>Habitation</p>	<p>Le Service de sécurité incendie</p>	<p>Méconnaissance de la clientèle handicapée sur le territoire</p>	<p>Mise à jour du registre des habitations multilogements accessibles</p>	<p>En continu</p>

Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées
Objectifs 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Secteurs d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
L'emploi	Le Service du loisir et de la culture	Absence d'un programme ou d'une politique à l'emploi pour l'intégration des personnes handicapées.	Malgré l'absence d'une politique, la municipalité assure l'intégration de personnes handicapées à l'emploi d'une façon continue.	En continu
	Ressources humaines	Absence de promotion d'une politique d'intégration et de maintien à l'emploi des personnes handicapées.		

Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Objectifs 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Secteurs d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
Loisir et culture	Le Service du loisir et de la culture	S'assurer que la politique des loisirs de la Ville offre les mêmes opportunités à tous les citoyens (loisirs adaptés, camps de jour).	<p>Camp de jour ségrégué :</p> <p>La Table de concertation des associations des personnes handicapées du CSSRY est en contact avec le chef de division - Activités sportives et récréatives du Service du loisir et de la culture afin de poursuivre ce dossier.</p>	En continu
			<p>Programme d'accompagnement:</p> <p>Ce programme offre la possibilité d'intégrer des jeunes présentant une déficience intellectuelle, un trouble envahissement du développement ou une déficience physique. Trois niveaux d'intégration sont possibles : Intégration dans le camp de jour de la Ville, intégration avec un accompagnateur dans le camp de jour de la Ville (un accompagnateur pour 1, 2 ou 3 enfants) ou une intégration dans un camp spécialisé partenaire de la Ville.</p>	En continu
			<p>Bibliothèque:</p> <p>Élaboration d'un programme «Biblio Aidants». Série de trousseaux thématiques sur les sujets auxquels les proches aidants sont confrontés.</p>	2014

Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées
Objectifs 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Secteurs d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
Le soutien aux organismes communautaires et aux familles	Le comité de travail	Méconnaissance des besoins de la clientèle handicapée sur le territoire; les personnes handicapées ne manifestent pas leurs besoins.	Il est prévu de rencontrer au printemps de chaque année les associations de personnes handicapées.	Printemps 2014

Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées

Objectifs 2014



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Secteurs d'activité	Responsables	Obstacles	Mesures	Échéance
L'administration municipale	La Direction générale Le Conseil municipal	S'approprier le plan d'action au niveau de la direction de tous les services ainsi que du conseil municipal.	Implication de la Direction générale afin d'intégrer la vision d'accessibilité universelle à la planification des dossiers en projet (phases budget, conception et réalisation).	Août/Novembre 2014
			Nommer par résolution un conseiller porteur du dossier.	Janvier/Février 2014
			Nommer par résolution le directeur du Service aux citoyens et communications en tant que membre du comité de travail.	
			Informer l'administration municipale : Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics	

Diffusion et suivi

Il est prévu de présenter au Conseil municipal le bilan et le plan d'action en début d'année. La réédition du plan d'action devient disponible sur le site Internet de la Ville dès le mois de mars.

Le comité de travail verra à la mise en œuvre du plan d'action et fera les représentations auprès des différents organismes de la table de concertation. Par la suite, chaque personne ressource responsable d'une action se doit d'informer le comité de travail, au cours de l'année concernée, du degré d'avancement et des résultats de ladite action. Le plan d'action et le bilan de la dernière année sont présentés, à la table de concertation à chaque printemps dans le but d'améliorer, d'année en année, l'accessibilité sur le territoire. Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires et préoccupations en tout temps en communiquant avec madame Marie-Claude Duguay, chef de division des activités sportives et récréatives, ou madame Ève-Marie Surprenant, coordonnatrice du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Conclusion

L'intégration des personnes handicapées est une responsabilité partagée. C'est en partie à la municipalité qu'il revient d'éliminer certains obstacles qu'ils soient d'ordre matériel ou architectural, ou, liés à l'information ou aux communications. Toutefois, les personnes handicapées doivent aussi se manifester et communiquer leurs besoins afin de permettre la recherche de solution permettant d'éliminer ces obstacles. Par ailleurs, les attentes du milieu tout en étant essentielles peuvent nécessiter des investissements financiers importants. Il est donc nécessaire, pour la Ville, de bien s'approprier les problématiques, d'en dégager une vision claire et ainsi définir les objectifs à atteindre à l'intérieur d'un échéancier raisonnable. Les interventions, à assurer à l'intérieur de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), sont pertinentes lorsqu'elles peuvent s'inscrire dans une vision à long terme de manière à orienter les actions, à répartir les investissements et à justifier l'ordre des priorités retenues.

L'accessibilité universelle permettant la pleine réalisation des habitudes de vie s'inscrit donc dans le cadre d'une démarche structurée orientée à la fois sur la prévention des situations de handicap et sur les interventions découlant des préoccupations générales définies sur le territoire.

Annexes

Annexe I

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées - Extraits

Article 61.1

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

Article 61.3

Les municipalités doivent tenir compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et services de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Article 61.4

La nomination d'un coordonnateur de services aux personnes handicapées; toute communication de l'Office en vertu de la présente loi peut être adressée à ce coordonnateur.

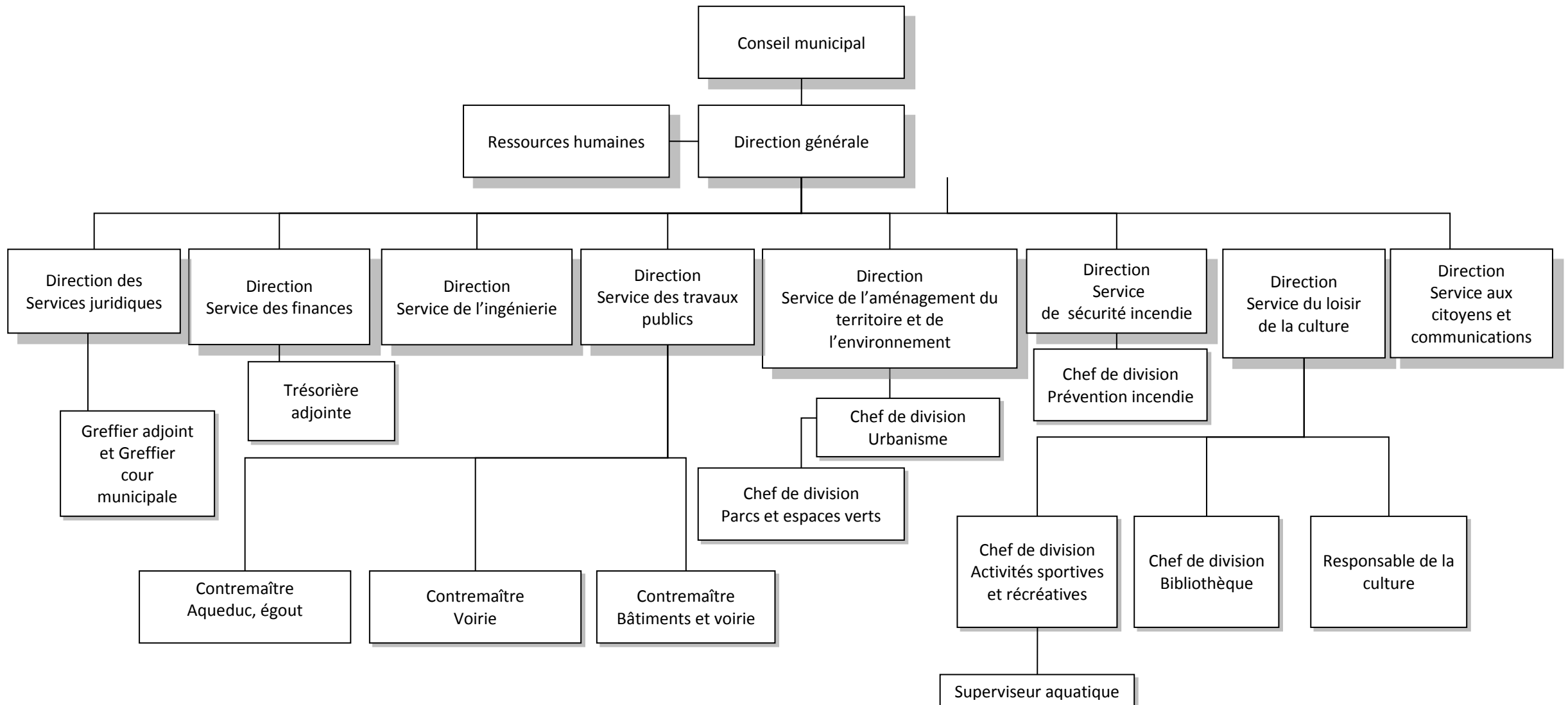
Définition « personne handicapée » selon le projet de loi no 56

Le paragraphe g), de l'article 1, de la Loi définit ainsi ce que l'on entend par une personne handicapée :

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Annexe II

Organigramme fonctionnel 2014



Bilan des actifs des années antérieures

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
2012	<p>Loisir et culture Développement d'un programme d'accompagnement régional – camp de jour ségrégué pour les personnes handicapées.</p> <p>Vignette d'accompagnement.</p> <p>Programme d'accompagnement – Camp de jour régulier</p> <p>Parcs et espaces publics Inauguration de l'aire récréative du parc du Village de la Gare le 25 août 2012.</p> <p>Inauguration de la Place du Quai le 30 octobre 2012.</p> <p>Signalisation des lieux et le stationnement Intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue Radisson</p> <p>Soutien aux organismes communautaires Table de concertation</p>	<p>Accès gratuit aux bains libres à l'accompagnateur.</p> <p>Intégration de jeunes présentant un handicap léger au camp de jour régulier</p> <p>Lors de l'inauguration, le Maire a souligné la présence de sentiers accessibles qui comportent une largeur de 2 mètres.</p> <p>Un accès de type universel permet l'embarquement et le débarquement sur tout type de bateau et donne à tout citoyen la possibilité de participer à toute activité proposée sur la rivière Richelieu.</p> <p>Le temps de traversée a été majoré.</p> <p>Rencontre le 14 novembre 2012</p>
2011	<p>Loisir et culture Implantation d'un programme d'accompagnement régional – camp de jour pour les personnes handicapées.</p> <p>Vignette d'accompagnement.</p> <p>Parcs et espaces publics Parc du Village de la Gare.</p> <p>Place du Quai.</p> <p>Signalisation des lieux et le stationnement Montée des Trente.</p> <p>Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution 2011-141. • Accès gratuit aux bains libres à l'accompagnateur. • Réalisation des plans et devis de la partie récréative. • Réalisation des plans et devis. • Lors de la réfection du pavage de la montée des Trente, un trottoir a été ajouté du côté nord de la rue. Le trottoir a été conçu avec les abaissements nécessaires aux zones d'approche. Cette rue ne comportait aucun aménagement pour les piétons. • Redémarrage du projet. Plans et devis 2012 ou 2013.

Bilan des actifs des années antérieures

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
2010	Loisir et culture Implantation d'un système de prêt pour un vélo adapté. Tenue d'une journée d'activités dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> Cet événement s'est déroulé au Pavillon Jordi-Bonet et au Centre aquatique afin d'inaugurer la présence du vélo adapté à la municipalité.
	Parcs et espaces publics Inventaire de la majorité des parcs.	<ul style="list-style-type: none"> Constater les installations et évaluer les améliorations à apporter sur les sites.
	Aménagement d'un nouveau terrain de soccer synthétique – École secondaire Ozias-Leduc.	<ul style="list-style-type: none"> L'accessibilité au terrain de soccer a été assurée.
	Prolongement de la piste cyclable jusqu'à la Gare.	
	Administration municipale Formation Vélo Québec sur le transport actif.	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la conception d'aménagement extérieur approprié à tous les types de clientèle par le concept d'accessibilité universelle.
	Accessibilité des lieux et des édifices publics Rénovation de l'hôtel de ville.	<ul style="list-style-type: none"> Des études exécutées par des professionnels ont été élaborées afin d'entreprendre, par phase, des travaux d'entretien et de rénovation; début de la phase 1.
	Communication Présentation du Plan d'action à la Table de concertation.	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre au CLSC le 18-03-2010.
	Site Internet.	<ul style="list-style-type: none"> L'option du grossissement des caractères est disponible sur l'ensemble du site. <p>www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca</p>
2009	Parcs et espaces publics Parc des Français.	<ul style="list-style-type: none"> Un sentier asphalté mène à une aire de repos.
	Administration municipale Formation Handidactis.	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du personnel à l'accueil des personnes handicapées.
	Nomination du conseiller municipal.	<ul style="list-style-type: none"> Résolution no 2009-337.
	Accessibilité des lieux et des édifices publics Pavillon Jordi-Bonet.	<ul style="list-style-type: none"> Le centre communautaire comprend un ascenseur et l'entrée principale est de type universel.
	Communication Publication Inscription volontaire.	<ul style="list-style-type: none"> Appel à tous pour l'inscription volontaire, bulletin Horizon : <p><i>Banque de données Clientèle handicapée,</i></p> <p><i>Registre public des logements et résidences privées accessibles,</i></p> <p><i>Répertoire des édifices publics accessibles.</i></p>

Bilan des actifs des années antérieures

Ville de Mont-Saint-Hilaire		
Année	Réalisation	Description
2008	<p>Loisir et culture Événements culturels.</p> <p>Soutien financier à l'AVRDI.</p> <p>Administration municipale Nomination du coordonnateur et du conseiller.</p> <p>Nomination du comité responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'accessibilité des lieux pour les personnes en fauteuil roulant, de la présence de toilettes adaptées ainsi que des espaces réservés pour les participants. • S'assurer que les équipements nécessaires à la production de l'activité n'entravent pas l'accessibilité au site. • Prévoir une toilette adaptée ainsi qu'un espace réservé aux participants à mobilité réduite. • Réalisation du camp de jour spécialisé. • Résolution no 2008-151. • Résolution no 2008-307.
2007	<p>Sécurité Registre habitation accessible. Secours adapté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création des registres et mise à jour en continu par le Service de sécurité incendie.
2006	<p>Loisir et culture Centre aquatique.</p> <p>Administration municipale Formation Société logique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du Centre aquatique de conception sans obstacle. • Lève-personne. • Entrée gratuite avec vignette. • Participation du coordonnateur à la formation sur l'accessibilité universelle.
2005	<p>Parcs et espaces publics Halte Ozias-Leduc/ch. de la Montagne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aire de pique-nique et de repos accessible.
2002	<p>Loisir et culture Programme d'accompagnement en loisirs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de certaines clientèles spécifiques dans le cadre des camps de jour réguliers.
1991	<p>Signalisation et stationnement Règlement de zonage no 845.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et localisation des cases de stationnement pour personnes handicapées.
1989	<p>Accessibilité des lieux et des édifices publics Chalet multisports.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée accessible.
1985	<p>Transport Transport adapté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements locaux et vers Saint-Bruno. <p><u>Horaire en vigueur RITAVR:</u> Lundi et mardi : 7 h à 18 h Mercredi à vendredi : 7 h à 23 h Samedi : 8 h à 23 h Tél. : (450) 464-6174 Site Internet: www.citvr.ca</p>

Annexe IV - page 1 de 2

Liste - Table de concertation des associations de personnes handicapées du CSSSRY Territoire du CLSC des Patriotes

Liste des associations	Représentants	Adresse	Coordonnées	Courriel
Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu (APHVR)	Gaétanne Gobeil Directrice	144, rue Brunelle Belœil J3G 2M8	(450) 464-7445	aphvr@cooptel.qc.ca
Association de la Vallée-du-Richelieu pour déficients intellectuels (AVRDI)	Johanne Savard Coordonnatrice	625, Lechasseur (C.P. 183), Belœil J3G 4T1	(450) 467-8644	avrdi@videotron.ca
Association des traumatisés crânio-cérébraux de la Montérégie (ATCCM)	Maryse Vinet	545, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 309, Belœil J3G 4H8	(450) 446-1111 (450) 446-6405	m.vinet@atccmonteregie.qc.ca
Parrainage civique de la Vallée du Richelieu (PCVR)	Gérard Guimont Directeur général	551, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, local 201, Belœil J3G 4J1	(450) 464-5325 (450) 464-6953	gerard.guimond@pcvr.ca
CSSSRY - CLSC des Patriotes	Claude St-Hilaire Coordonnateur professionnel	300, rue Serge-Pépin, Belœil J3G 0B8	(450) 536-2572, poste 6759 (450) 536-2055	claud.st-hilaire@rrsss16.gouv.qc.ca
	Gabriel Michon Organisateur communautaire		(450) 536-2572, poste 6515	gabriel.michon@rrsss16.gouv.qc.ca
Maison l'Intermède (Répit)	Marie Houle Coordonnatrice	192, F.X. Garneau Belœil J3G 4Y1	(450) 464-9261	repit.intermede@videotron.ca
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle, Montérégie Est (CRDI)	Raynold Perrée	255, rue Choquette Belœil J3G 4V6	(450) 446-7477, poste 2259	raynold.perrée@rrsss16.gouv.qc.ca
L'Arche de Beloeil	Marie Fréchette	221, Bernard-Pilon Belœil J3G 1V2	(450) 446-1061 (450) 446-2396	archebelo@qc.aira.com

Annexe IV - page 2 de 2

Liste - Table de concertation des associations de personnes handicapées du CSSSRY Territoire du CLSC des Patriotes

Liste des associations				
Associations	Représentants	Adresse	Coordonnées	Courriel
Colonie les Bosquets Albert Hudon	Richard Rioux Directeur	756, chemin des Patriotes Otterburn Park J3H 1Z5	(514) 917-4993 (450) 467-0099	rrioux@enfantshandicapes.com
Amis Soleil de Saint-Bruno	Pierrette Genest	2086, rue Bellevue Saint-Bruno J3V 3X4	(450) 653-0008	luc.genest2@sympatico.ca
Zone Loisir Montérégie	Jean Lemonde	3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe J2S 8E3	(450) 771-0707	jlemonde@zim.qc.ca
CMR (Saint-Hyacinthe)	Dominique Moquin	730, rue Saint-Pierre Est, Saint-Hyacinthe J2T 1N2	(450) 774-4104, poste 236	dominique.moquin@rrsss16.gouv.qc.ca
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Liette Dion	201, Place Charles-Le-Moyne, bureau 605, Longueuil J4K 2T5	(450) 928-7647 1 866 680-1926	liette.dion@ophq.gouv.qc.ca
Institut Nazareth & Louis-Braille	Gilles Corbeil	1111, rue St-Charles Ouest, 2e étage, Longueuil J4K 5G4	1 800 361-7063 (450) 463-0243	gilles.corbeil@rrsss16.gouv.qc.ca
Regroupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Mtl	Pauline Couture	1400, rue Édouard, suite 113, Saint-Hubert J4T 3T2	(450) 923-1548 (450) 923-2124	p.couture@gaphrsm.ca